



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

**Enquête de 2003 sur les industries
de services : restauration et débits
de boissons**

Guide de déclaration



Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.

Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3600-174.4: 2003-09-26 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada Statistics
Canada

Canadâ





Saviez-vous?

Plus de 90 000 entreprises figurent dans le Registre des entreprises de Statistique Canada comme appartenant à l'industrie de restauration et débits de boissons.

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.





Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	4
Nom et adresse	4
Section A - Renseignements généraux	4
Objet de l'enquête	4
Avantages pour vous et votre industrie	4
Ententes de partage de données	5
Confidentialité	7
Directives générales	7
Section B - Activité commerciale principale	7
Description de la branche de la restauration et des débits de boissons basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	7
Section C - Renseignements sur la période de déclaration ..	10
Section D - Organisation de l'unité commerciale	10
Section E - Thème du menu	11
Section F - Revenus	11
Section G - Dépenses	12
Section H - Caractéristiques de l'effectif	16
Section I - Répartition provinciale	17
Section J - Attestation	17
Section K - Commentaires	18
Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca	18



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement par le Parlement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veuillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, les dépenses ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En remplissant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore quelques enquêtes-entreprises en un cadre unique en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux **utilisateurs des données des services de restauration et débits de boissons** :

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison
- d'effectuer une analyse du marché



- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota — Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12



dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardes et de bardes de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant aux dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.



Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discréetion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota : Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (p. ex. construction, vente au détail, industries manufacturières). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

Une « unité commerciale » est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel il y a des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Section B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, veuillez fournir une brève description de la nature de l'activité commerciale pour l'(les) unité(s) commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Cette description doit énoncer brièvement les activités principales de votre(vos) unité(s) commerciale(s).

Veuillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

Description de la branche de la restauration et des débits de boissons basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis

- 1. Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.**



ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Le sous-secteur des services de restauration et de débits de boissons comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer des repas, des repas légers et des boissons commandés par les clients pour consommation immédiate sur place ou à l'extérieur de l'établissement. Ce sous-secteur **ne comprend pas** les activités de restauration menées dans divers établissements comme les hôtels, les associations de citoyens et les associations sociales, les parcs d'attractions et de loisirs et les salles de spectacles. Toutefois, les locaux loués pour les services de restauration offerts dans diverses installations comme les hôtels, les centres commerciaux, les aéroports et les grands magasins sont compris.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune :

Sous le SCIAN, l'industrie des services de restauration et de débits de boissons compte six industries. Ces industries sont définies ci-après :

722110 - Restaurants à service complet

Cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent et sont servis aux tables et qui règlent l'addition **après** avoir mangé. Ces établissements peuvent vendre des boissons alcoolisées, préparer des mets à emporter, exploiter un bar ou présenter des spectacles sur scène en plus de servir des repas et des boissons. Ces unités commerciales offrent un service de serveurs/serveuses.

Include les restaurants pour un repas raffiné et les restaurants familiaux.

Exclude les unités commerciales dont l'activité principale consiste à produire et à présenter des pièces de théâtre sur scène et à offrir des aliments et des boissons destinés à être consommés sur place.

722210 - Établissements de restauration à service restreint

Cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui généralement commandent ou choisissent les produits à un comptoir de service ou de cafétéria (ou par téléphone) et paient **avant** de manger. Les aliments et les boissons sont pris par le client en vue d'être consommés sur place ou à l'extérieur de l'établissement ou sont livrés chez le client. Ces établissements peuvent offrir une diversité de produits alimentaires, des collations spéciales ou des boissons non alcoolisées.

Include les restaurants de service rapide, les cafétérias, les cafés-restaurants, les beigneries, les aires de restauration et les établissements de mets pour emporter ou de service de livraison.



722310 - Entrepreneurs en restauration

Cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration dans d'autres établissements en vertu d'un contrat et pour une durée déterminée. Ces établissements offrent des services de restauration aux organisations contractantes pour des raisons de commodité. Sont aussi compris dans cette classe les établissements qui offrent des services de restauration aux compagnies aériennes, aux compagnies de chemin de fer et aux institutions de même que les établissements qui exploitent des comptoirs de vente d'aliments dans des installations sportives ou des installations similaires.

Include les cantines d'entreprises, les cafétérias d'écoles.

Exclude les exploitants de distributeurs automatiques de produits alimentaires.

722320 - Traiteurs pour activités sociales

Cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration dans le cadre d'événements uniques comme des fêtes de finissants, des mariages et des foires commerciales. Ces établissements disposent généralement de matériel et de véhicules servant à transporter les repas et les repas légers et à préparer les aliments sur les lieux de l'événement. Sont aussi compris dans cette classe les traiteurs qui possèdent ou qui administrent les installations permanentes dans lesquelles ils offrent des services de restauration dans le cadre d'événements.

Exclude les établissements dont l'activité principale est la préparation ou la livraison de nourriture aux personnes nécessiteuses.

722330 - Cantines et comptoirs mobiles

Cette industrie comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à servir, à partir de véhicules à moteur ou sur des chariots non motorisés, des repas et des repas légers destinés à une consommation immédiate.

Include les services de cantines mobiles, de comptoirs à lunch et les vendeurs d'aliments préparés tels que pommes de terre frites à partir de matériel mobile.

Exclude les établissements dont l'activité principale est la vente de fruits, de légumes et d'autres produits alimentaires non préparés à partir de matériel mobile.

722410 - Débits de boissons

Cette industrie comprend les établissements, qu'il est convenu d'appeler bars, tavernes ou débits de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate. Ces établissements peuvent également offrir des services restreints de restauration.

Include bars salons, pubs, tavernes, brasseries, boîtes de nuit et les bars qui exploitent des appareils de loterie vidéo ou d'autres machines de jeux.

Exclude les groupes de citoyens et les organismes sociaux qui exploitent un bar à l'intention de leurs membres.



Section C - Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond à l'**exercice financier** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, veuillez indiquer la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

Section D - Organisation de l'unité commerciale

Veuillez indiquer le genre d'organisation de votre unité commerciale en cochant la case appropriée. Ne cochez qu'une seule case. Les définitions de ces organisations figurent ci-après :

Entreprise à propriétaire unique non constituée en société – Un particulier est propriétaire d'une entreprise non constituée en société.

Partenariat non constitué en société – Un partenariat non constitué en société appartient à deux particuliers ou plus qui combinent les ressources et les activités dans une entreprise commune.

Compagnie constituée en personne morale – Une entité juridique (corporation) exploitée en vertu de pouvoirs accordés par le gouvernement provincial ou fédéral. Les attributs de base d'une corporation sont :

- un nom exclusif sous lequel elle peut posséder des biens, passer des marchés, intenter des poursuites et faire l'objet de poursuites
- une responsabilité limitée qui fait en sorte qu'elle n'est pas responsable de ses dettes et obligations au-delà du montant de ses actifs financiers

Coopérative – Une corporation constituée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale prévoyant l'établissement d'une telle société. Le but principal d'une société coopérative doit être :

- la commercialisation (y compris la transformation) de produits naturels appartenant à ses membres ou à ses clients ou acquis de ces derniers
- l'achat, pour ses membres ou ses clients, de fournitures, de matériel ou de biens nécessaires au ménage
- la prestation de services à ses membres ou à ses clients



Coentreprise – Une coentreprise est une entreprise commerciale à laquelle participent deux parties ou plus et qui se termine au moment de l'achèvement du projet.

Entreprise publique – Entité réglementée par les ministères du gouvernement.

Administration publique – Division du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une province, d'un territoire ou d'une municipalité.

Organisme sans but lucratif – Organisme habituellement constitué pour des fins sociales, philanthropiques ou autres fins semblables dont les droits de propriété ne sont pas normalement transférables et qui n'exploite pas un commerce dans un but de distribution ou d'utilisation des profits ou des gains financiers de ses membres.

Section E - Thème du menu

Cette section sert à déterminer les goûts changeants des clients des restaurants canadiens. Veuillez identifier s'il y a lieu la cuisine nationale ou ethnique particulière de votre restaurant ou les plats du menu en vedette. Par exemple, si vous vous spécialisez en cuisine sichuannaise, veuillez cocher la case 9183 mets chinois; si vous n'offrez que du steak, veuillez cocher 9194 steak.

Section F - Revenus

Les données sur les revenus servent à calculer des statistiques économiques qui donnent une indication de la contribution de l'industrie à l'ensemble de l'économie canadienne.

Veuillez déclarer les revenus ou une estimation des revenus pour chacun des services énoncés ci-après. Vous devez **exclure** la taxe de vente fédérale ou provinciale perçue en vue d'être remise à un organisme gouvernemental.

1. **Total des boissons alcoolisées** - revenu provenant de ventes de bière, vins et liqueurs, y compris les boissons servies avec les repas.
2. **Service complet de table** - les clients commandent des repas et des boissons non alcoolisées et sont servis aux tables.
3. **Service au comptoir** - libre-service et/ou service d'aliments et de boissons remis aux clients pour consommation sur les lieux.
4. **Service de commandes à emporter** - les clients viennent chercher des aliments et des boissons qu'ils consomment à l'extérieur.
5. **Service à l'auto** - les clients commandent au guichet à partir de leur voiture et consomment leurs achats à l'extérieur de l'établissement.



6. **Service de livraison** - les aliments et les boissons commandés sont livrés par véhicule aux clients.
7. **Service de traiteur à contrat** - les aliments sont préparés en vertu d'un contrat et pour une période déterminée (p. ex. à des institutions, des établissements publics et/ou des entreprises du secteur privé).
8. **Traiteur pour activités sociales** - les aliments sont préparés dans le cadre d'activités sociales comme des fêtes, des mariages et d'événements d'affaires.
9. **Cantine et comptoirs mobiles** - les aliments et les boissons sont préparés et vendus à partir de véhicules à moteur et sur des chariots non motorisés.
10. **Ventes de marchandises** - Revenus provenant de ventes de biens achetés pour la revente dans le même état qu'au moment de l'achat. Par exemple : les cadeaux, les jouets, les journaux, les cigarettes.
11. **Droit de franchisage et de redevance** - Un droit de franchise est le revenu dérivé d'un montant reçu basé sur un privilège contractuel, accordé par une personne à une autre, ce qui permet la vente d'un produit, l'utilisation d'une marque de commerce ou la prestation d'un service à l'intérieur d'un territoire déterminé et/ou d'une manière spécifique. Les revenus de redevance proviennent de l'octroi de droits ou de l'usage de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur.
12. **Revenus de commissions** - la valeur nette tirée de l'exploitation d'appareils de loterie vidéo, de machines à sous, de distributeurs automatiques et de ventes de billets de loterie, etc.
13. **Tous les autres revenus** - Cette catégorie comprend tous les autres revenus non énumérés ailleurs. Veuillez spécifier les éléments principaux.
14. **Total des revenus d'exploitation** - Ce total correspond à la somme de tous les revenus déclarés aux questions 1 à 13 inclusivement.
15. **Investissement et autres revenus** - les revenus qui ne sont pas directement reliés à l'exploitation de cette unité commerciale. Sont compris l'intérêt, le revenu de dividendes et les gains en capital provenant de la vente d'actifs.
16. **Total des revenus** - Ce total correspond à la somme des revenus déclarés aux questions 14 et 15.

Section G - Dépenses

Veuillez indiquer vos dépenses **en excluant** la partie de la taxe de vente fédérale ou provinciale qui est remboursée par le gouvernement. *Si votre*



système de comptabilité le permet, veuillez indiquer les remboursements qui sont inclus.

Coût total des biens vendus – le coût des biens vendus est divisé en trois catégories : coût de la marchandise pour la revente, coût de la nourriture et des boissons non alcoolisées, coût des boissons alcoolisées.

Le coût des biens vendus est obtenu en calculant la valeur du stock d'ouverture plus (+) le total des achats moins (-) la valeur du stock de clôture.

1. **Coût des boissons alcoolisées** - p. ex. bière, vins et liqueurs, y compris les boissons servies avec les repas.
2. **Coût de la nourriture et des boissons non alcoolisées**
3. **Coût de la marchandise (pour la revente)** - p. ex. cadeaux, jouets, journaux, cigarettes.
4. **Coût total des biens vendus - Inclure** la somme des questions 1 à 3. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le Coût total des biens vendus.
5. **Total des salaires et traitements versés aux employés**
Inclure tous les salaires et traitements avant déductions, versés aux employés pour qui vous avez rempli un formulaire T4 – État de la rémunération payée. **Inclure** les congés annuels payés, les indemnités de départ, les honoraires des directeurs, les honoraires des administrateurs, les allocations imposables, les salaires rétroactifs, les commissions, les primes (y compris la participation aux bénéfices) et les gratifications.
Exclude tous les paiements et dépenses liés à des contractuels de l'extérieur et les montants versés à des occasionnels en l'absence d'un formulaire T4 – État de la rémunération payée.
6. **Part des avantages sociaux versée par l'employeur**
Inclure les cotisations de l'employeur à des régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, les indemnitations pour accident du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite de même que des contributions à d'autres avantages sociaux comme la garde d'enfants et des prestations supplémentaires de chômage (PSC).
Exclude les contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation. Veuillez les déclarer à la question 28, « Toutes les autres dépenses ».
7. **Total de la rémunération de la main-d'œuvre**
Inclure la somme des questions 5 et 6. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le Total de la rémunération de la main-d'œuvre.



8. Fournitures et matériaux utilisés dans l'entreprise

Include certains éléments comme les ustensiles en plastiques, les produits de papier, les récipients à aliments, les mélangeurs à cocktail, les fleurs, les plantes, les napperons, etc.

Exclude le coût des boissons alcoolisées, le coût de la nourriture et des boissons non alcoolisées, et le coût de la marchandise (achetée pour la revente). Veuillez déclarer ces coûts aux questions appropriées, questions 1 à 3.

9. Fournitures de bureau

Include le papier, les fournitures de photocopieur, d'imprimante et de télécopieur, les disquettes, le matériel pour écrire et les autres fournitures de bureau.

Include aussi, s'ils ne sont pas capitalisés, les ordinateurs, les imprimantes, les photocopies, les logiciels et le mobilier de bureau.

Exclude les dépenses d'affranchissement et de courrier, veuillez les déclarer à la question 28, « Toutes les autres dépenses ».

10. Chauffage, électricité, énergie et eau

Include les dépenses pour l'achat d'énergie, par exemple, électricité, essence, mazout, carburant diesel, propane, gaz naturel.

Exclude les dépenses en énergie et en eau comprises dans votre compte de dépenses de location. Veuillez déclarer ces montants à la question 15, « Frais de location de biens immobiliers ».

11. Achats de services de livraison - livraison aux clients d'aliments et de boissons par des entrepreneurs privés.

12. Frais de téléphone et autres services de télécommunications

Include les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de télécopieur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images, les frais d'accès à Internet, les achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique.

13. Location de linge de maison et d'uniformes

Include les services de blanchisserie.

14. Frais juridiques, de comptabilité et autres frais professionnels

Include les honoraires de services juridiques, les frais de comptabilité et de vérification, de consultants, les frais d'enseignement et de formation, les frais de traitement des données, de préparation de la paie, de recherche et de développement et tous les autres honoraires de services professionnels et commerciaux.

15. Frais de location de biens immobiliers

Include les frais pour location ou location à bail de locaux à bureaux, d'entrepôts et d'emplacements commerciaux.

16. Location et/ou location à bail d'ordinateurs, de véhicules automobiles, de matériel et d'équipement

Include les frais de location et de location à bail d'ordinateurs et de



périphériques, de véhicules (sans chauffeur) et d'autres machines, équipement et biens comme du matériel vidéo, des télévisions, des meubles.

17. Entretien et réparation des édifices, des véhicules automobiles, du matériel et de l'outillage

Include les dépenses liées aux matériaux, aux fournitures, aux pièces et à la main-d'œuvre, les frais d'entretien et de réparation des immeubles (les nettoyeurs de nuit, le nettoyage des vitres, le nettoyage des tapis, l'enlèvement de la neige, etc.), des structures, des véhicules automobiles, d'autres machines, équipement et d'autres biens (p. ex. produits métalliques œuvrés ou les services de réparation de meubles).

Exclude les frais de gestion immobilière. Veuillez les déclarer à la question 28, « Toutes les autres dépenses ».

18. Frais pour services financiers et autres frais bancaires

Include les frais de services explicites pour services financiers, les commissions et frais liés à l'utilisation de cartes de crédit et de débit et les autres frais pour services financiers.

Exclude les frais d'intérêts et veuillez les déclarer à la question 26, « Frais d'intérêts ».

19. Primes d'assurance

Include les dépenses d'assurance comme l'assurance-responsabilité, le versement de cautions, l'assurance contre les pertes d'exploitation, l'assurance-incendie, l'assurance-automobile, l'assurance des biens, etc.

Exclude les primes versées directement à votre siège social (le cas échéant). Veuillez les déclarer à la question 25, « Frais de gestion versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises ».

20. Frais de publicité et de promotion

Include les dépenses de publicité et de promotion comme la publicité dans les journaux, les dépenses liées aux médias, les catalogues, la promotion de l'entreprise, les présentations, les services de planification, de création et de placement de la publicité, les services d'achat ou de vente, moyennant commission, d'espace ou de temps d'antenne pour la publicité, d'autres services de publicité, les services d'organisation de foires commerciales et d'expositions.

21. Frais de voyage, de repas et de représentation

Include les frais de transport des voyageurs, ainsi que les frais d'hébergement et de repas et autres allocations de déplacement, les achats pour les clients, par exemple, des événements reliés aux arts du spectacle, des événements sportifs.

Exclude la musique et les divertissements offerts à la clientèle dans le cadre de l'exploitation de votre commerce. Veuillez les déclarer à la question 28, « Toutes les autres dépenses ».

22. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis

Include les impôts fonciers sauf lorsque ceux-ci sont compris dans vos dépenses de location et de location à bail, les taxes de transferts



de propriétés, les impôts sur le capital des grandes compagnies, les droits d'immatriculation de véhicules, l'impôt sur les lotissements, les droits de location payés au gouvernement (p. ex. valeur marchande de l'accès au littoral et droits de coupe), les frais pour permis de bâtir et les frais de développement.

23. Droits et redevances de franchisage

Include les paiements pour des droits permanents obtenus par un contrat de franchisage et pour des services généraux et spécifiques fournis par un franchiseur.

24. Dépréciation et amortissement

La dépréciation est un processus comptable par lequel le coût des immobilisations est systématiquement imputé aux opérations courantes pendant la durée de vie utile du bien. Ce processus reconnaît l'épuisement graduel de la capacité de service des immobilisations. L'amortissement est la radiation progressive des dépenses capitalisées.

Include l'amortissement des droits de franchisage et la dépréciation des bâtiments, de l'ameublement et des accessoires, de l'équipement et des améliorations locatives.

25. Frais de gestion versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises

Include les frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers).

26. Frais d'intérêts

Les frais d'intérêts représentent les coûts associés à tous les prêts (en cours) à court et à long terme (p. ex. prêts hypothécaires), aux lignes de crédit opérationnelles et aux autres prêts en espèces.

27. Valeurs non encaissables, évaluations, ajustements, pertes en capital

28. Toutes les autres dépenses

Cette catégorie comprend toutes les autres dépenses non énumérées ailleurs. Veuillez spécifier les éléments principaux.

29. Total des dépenses

Include la somme des questions 4, 7 et 8 à 28 inclusivement. Veuillez noter que le total des dépenses comprend le coût total des biens vendus.

Section H - Caractéristiques de l'effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette branche, nous demandons des statistiques sur le



nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

Les employés se définissent comme les personnes pour qui vous remplissez une formule **T4-État de la rémunération payée** de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Les employés à plein temps sont des employés qui ont habituellement travaillé 30 heures ou plus par semaine.

Les employés à temps partiel sont des employés qui ont habituellement travaillé moins de 30 heures par semaine, ou qui ont travaillé seulement pendant une période donnée durant l'année.

Les propriétaires ou associés actifs d'entreprises non constituées sont non-rémunérés. Leurs gains sont le bénéfice net de l'entreprise individuelle ou du partenariat.

Section I - Répartition provinciale

Cette section, qui s'applique seulement si vous déclarez des montants pour des unités commerciales fournissant des services de restauration et de débits de boissons dans plus d'une province, permet à Statistique Canada d'attribuer votre activité économique à la province dans laquelle elle a effectivement lieu. C'est important pour mesurer le rendement économique (PIB) de chaque province.



Vous pouvez déclarer les montants en dollars (\$) ou en pourcentages (%), selon ce qui vous convient le mieux. Veuillez indiquer à la question I-2 la méthode que vous avez choisie. Si vous avez déclaré les montants en dollars (\$), les totaux canadiens devraient correspondre aux totaux déjà déclarés aux Sections F et G précédentes. Si vous avez déclaré les montants en pourcentages (%), les totaux canadiens devraient égaler 100 %.



Section J - Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page du questionnaire, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Veuillez indiquer le temps (en heures et minutes) requis pour rassembler l'information et remplir ce questionnaire. Si cette question a présenté pour vous des difficultés importantes, veuillez décrire la nature de ces difficultés dans la section **Commentaires**. Cette information sera très utile pour évaluer le fardeau de réponse et améliorer le questionnaire.



Section K - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- libellé du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarité des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. Le fait de conserver une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers vous permettra de passer moins de temps au téléphone.

Merci

Nous espérons que ce guide vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer ce guide, veuillez les écrire à la section Commentaires du questionnaire.

Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes :

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une



large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)

- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profils des communautés** (Accédez aux données les plus récentes du Recensement de 2001 grâce aux **Profils des communautés** de 2001 pour les villes, villages, réserves indiennes, comtés et régions métropolitaines du Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 2001)
- **Ressources éducatives** (programmes et produits pour les élèves et les enseignants)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.